Attentat de Nice : le procès de l'ex porte-parole des victimes se tient ce 11 octobre

mercredi 11 octobre 2017, par Thémis

Vincent Delhomel, ex secrétaire général et porte-parole de l'association de victimes "Promenade des Anges", va répondre d'abus de confiance et d'escroquerie devant le tribunal correctionnel de Nice. Il ne s'est pas rendu à la convocation pour raisons médicales. Le procès se tient ce 11 octobre.

Il aurait dû comparaître devant le tribunal correctionnel de Nice le 19 juillet. Mais son avocat, maître Zia Oloumi, avait demandé le renvoi de l'affaire en raison de l'état de santé de son client, et parce qu'il considérait que ce procès était trop proche des célébrations du premier anniversaire de l'attentat du 14 juillet 2016.

Vincent Delhomel, ancien secrétaire général et porte-parole de l'association "Promenade des Anges" devait être jugé le 1er septembre dernier.

Le prévenu avait alors fait valoir des raisons médicales. L'audience avait été reportée à ce 11 octobre. Agé de 50 ans, il doit répondre d'abus de confiance et escroquerie devant le tribunal correctionnel de Nice au détriment d'une association de victimes de l'attentat de la Promenade des Anglais. La présidente avait ordonné lors de l'audience une expertise médicale qui décidera de son aptitude à comparaître.

Un procès au nom de la morale

Vincent Delhomel est suspecté d'avoir entre novembre 2016 et janvier 2017, détourné la recette de la vente caritative de bracelets lors d'une course, soit 7.300 euros. Il aurait par ailleurs présenté des remboursements de frais douteux, pour moins de 2.000 euros, somme qu'il a remboursée.
L'affaire a été mise au jour par la nouvelle présidente de l'association, Emilie Petitjean. Elle lui a demandé de démissionner et a porté l'affaire devant la justice.

Date : 11/10/17
Auteur : Catherine Lioult
Source : France 3 Régions